

Recherches sociographiques



Le discours public des acteurs du monde de l'éducation sur l'immigration et l'intégration des élèves des minorités ethniques

Marie Mc Andrew et Marianne Jacquet

Volume 37, numéro 2, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057037ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057037ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mc Andrew, M. & Jacquet, M. (1996). Le discours public des acteurs du monde de l'éducation sur l'immigration et l'intégration des élèves des minorités ethniques. *Recherches sociographiques*, 37(2), 279–299.
<https://doi.org/10.7202/057037ar>

Résumé de l'article

Les auteures analysent les réactions de divers acteurs du monde de l'éducation devant la Commission parlementaire sur le document intitulé *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration : Au Québec pour bâtir ensemble*, qui s'est déroulée du 21 février au 27 mars 1991. L'analyse qualitative des 12 mémoires porte plus précisément sur les principaux enjeux qui s'y dégagent quant à l'adaptation du système scolaire québécois à la réalité pluriethnique, aux positions communes et contradictoires adoptées à l'égard de l'impact de l'immigration sur la société et l'école québécoises et au bilan de l'intégration scolaire et sociale chez les élèves des minorités ethniques. Deux discours ont émergé de cette analyse, un premier, majoritaire, à caractère alarmiste et un second, minoritaire, plus ouvert. Bien que les propos alarmistes soient plus présents dans le volet traitant de la sélection des immigrants que dans celui portant sur l'intégration, étant donné la complémentarité de ces deux volets, cette inquiétude teinte inévitablement le discours d'ouverture. En outre, si dans certains mémoires l'appartenance à l'un ou l'autre des discours est très claire, les deux catégories de discours s'entremêlent généralement à des degrés divers dans un même mémoire.

LE DISCOURS PUBLIC DES ACTEURS DU MONDE DE L'ÉDUCATION SUR L'IMMIGRATION ET L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES DES MINORITÉS ETHNIQUES*

Marie Mc ANDREW
Marianne JACQUET

Les auteures analysent les réactions de divers acteurs du monde de l'éducation devant la Commission parlementaire sur le document intitulé *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration : Au Québec pour bâtir ensemble*, qui s'est déroulée du 21 février au 27 mars 1991. L'analyse qualitative des 12 mémoires porte plus précisément sur les principaux enjeux qui s'y dégagent quant à l'adaptation du système scolaire québécois à la réalité pluriethnique, aux positions communes et contradictoires adoptées à l'égard de l'impact de l'immigration sur la société et l'école québécoises et au bilan de l'intégration scolaire et sociale chez les élèves des minorités ethniques. Deux discours ont émergé de cette analyse, un premier, majoritaire, à caractère alarmiste et un second, minoritaire, plus ouvert. Bien que les propos alarmistes soient plus présents dans le volet traitant de la sélection des immigrants que dans celui portant sur l'intégration, étant donné la complémentarité de ces deux volets, cette inquiétude teinte inévitablement le discours d'ouverture. En outre, si dans certains mémoires l'appartenance à l'un ou l'autre des discours est très claire, les deux catégories de discours s'entremêlent généralement à des degrés divers dans un même mémoire.

Le pluralisme n'est pas un phénomène nouveau au Québec, les vagues d'immigration ayant marqué son histoire et constitué un élément moteur de son développement (ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI),

* Une analyse du contenu des mémoires présentés à la Commission parlementaire sur le document intitulé *l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration : Au Québec pour bâtir ensemble*.

1990a). Cependant, depuis le début des années soixante, la dynamique des rapports ethniques a été radicalement modifiée. En effet, jusqu'à l'émergence du mouvement de modernisation de la société québécoise, connu comme la « Révolution tranquille », les immigrants s'intégraient essentiellement à la communauté anglophone dominante sur le plan économique, par le biais de la fréquentation de ses institutions (ANDERSON et FRIDERES, 1981). La majorité francophone, qui allait devenir dans un processus de redéfinition majeure de son identité les « Québécois » puis les « Québécois de vieille souche », se considérait alors bien davantage comme un groupe ethnique minoritaire à forte cohésion culturelle, les « Canadiens français », que comme un groupe majoritaire devant s'ouvrir aux diverses minorités et partager ses institutions (LAFERRIÈRE, 1983; JUTEAU, 1993).

La transformation identitaire qu'a connue le groupe francophone passant d'un nationalisme ethnique à un nationalisme territorial — entre autres par la prise en charge graduelle du contrôle de l'immigration par l'État québécois et par la mise en place de législations, structures et services destinés à assurer l'intégration des nouveaux arrivants et même des minorités plus anciennes à la majorité francophone — est largement inachevée (MCCI, 1990a et b; JUTEAU et MC ANDREW, 1992). Cela a été démontré notamment par nombre de recherches tentant de faire des bilans partiels tant au niveau des discours et idéologies (FONTAINE et SHIOSE, 1991; EL YAMANI, JUTEAU et MC ANDREW, 1993) que des pratiques dans divers secteurs (ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), 1987; Commission des droits de la personne (CDP), 1988; MC ANDREW, 1993). Celles-ci ont révélé, entre autres, une fluctuation relativement fréquente — d'ailleurs tant chez les minorités qu'au sein de la majorité (EL YAMANI, JUTEAU et MC ANDREW, à paraître) — des frontières d'inclusion et d'exclusion définissant l'appartenance à la collectivité québécoise; la coexistence, souvent au sein des mêmes corpus ou échantillons de personnes, des positions d'ouverture et de fermeture à l'égard de l'immigration et de la diversité culturelle; ainsi que la persistance de contradictions, plus ou moins marquées selon les secteurs, entre les discours officiels, généralement dans une mouvance idéologique pluraliste, et l'adaptation effective des institutions à des clientèles de plus en plus diversifiées (CUMMING-POTVIN, LESSARD et MC ANDREW, 1994).

Cependant, la volonté politique affirmée depuis 1985 (MCCI, 1990a) d'augmenter les niveaux d'immigration afin de répondre à divers défis de la société québécoise ainsi que la diversification ethnique et culturelle croissante du flux migratoire émanant du contexte géopolitique plus large (ANDERSON et FRIDERES, 1981; OCDE, 1987), contribuent aujourd'hui plus que jamais à faire de l'intégration des Québécois de toutes origines dans des institutions communes et du développement de relations intercommunautaires harmonieuses des enjeux majeurs pour le Québec.

L'institution scolaire est particulièrement interpellée à cet égard, tant à cause du mandat très spécifique que lui a confié le Législateur québécois sur le plan de l'intégration linguistique (ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), 1985, 1988) que de l'ampleur de son rôle de sélection et de socialisation au sein des sociétés

modernes et démocratiques. En effet, c'est sur le système scolaire que repose ultimement l'intégration des élèves immigrants ou appartenant à des groupes minoritaires. Celui-ci a, comme dans l'ensemble des pays d'immigration, la lourde tâche de transmettre les héritages du passé tout en favorisant la construction d'une culture commune en émergence (PAGÉ, 1995), d'assurer l'égalité des chances scolaires pour les enfants des groupes minoritaires et de préparer tous les élèves à vivre ensemble harmonieusement au sein d'une société pluraliste (MC LEOD, 1981; MC ANDREW, 1991a).

La manière d'assurer l'intégration scolaire des élèves d'origine immigrante tout en tenant compte de ces trois objectifs parfois contradictoires pose certaines difficultés et le consensus à cet égard n'est certes pas établi. En témoignent, entre autres, les débats entourant la définition des divers concepts pertinents dans le domaine de l'éducation des minorités et de l'éducation interculturelle ainsi que le bilan contrasté des forces et limites des interventions dans ce domaine (PAGÉ, PROVENCHER et RAMIREZ, 1993; MC ANDREW, 1993).

Cette perplexité du monde de l'éducation face à un enjeu nouveau, complexe et en évolution constante, s'est manifestée clairement lors de la comparution de divers acteurs du monde de l'éducation devant la Commission parlementaire sur l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, qui s'est déroulée du 21 février au 27 mars 1991. Dans le cadre de cet *Énoncé*, le gouvernement québécois rendait explicites pour la première fois en vingt ans, divers éléments, largement implicites jusqu'alors, de la redéfinition du projet collectif québécois tant sur le plan de l'immigration que des rapports ethniques.

Cinq orientations en matière d'immigration et d'intégration étaient particulièrement mises de l'avant :

- une sélection des immigrants¹ contribuant au développement d'une société francophone et d'une économie prospère dans le respect des valeurs québécoises de réunification familiale et de solidarité internationale;
- une hausse graduelle des niveaux d'immigration en fonction des besoins et de la capacité d'accueil du Québec;
- le développement des services d'apprentissage du français et la promotion de son usage auprès des immigrants et des Québécois des communautés culturelles²;

1. L'*Énoncé* emploie le terme « immigrant » dans son sens juridique, soit le résident permanent sélectionné par le Québec qui n'a pas encore accédé, à cause de la contrainte de trois ans de résidence ou de son choix, à la citoyenneté canadienne. C'est également dans ce sens que nous employons ce concept.

2. Malgré les réserves qu'il soulève généralement sur le plan anthropologique et éthique, l'*Énoncé* emploie le terme « Québécois des communautés culturelles » pour cerner « deux réalités sociologiques importantes : d'une part, le maintien chez beaucoup d'individus d'un sentiment d'attachement à leur culture d'origine et une participation dans la vie de leur communauté particulière; d'autre part, la persistance de

- le soutien accru à l'ouverture de la société d'accueil et à la pleine participation des immigrants et des Québécois des communautés culturelles à la vie économique, sociale, culturelle et institutionnelle du Québec;
- des interventions visant le développement de relations intercommunautaires harmonieuses entre les Québécois de toutes origines (MCCI, 1990a, p. 19).

De plus, trois principes politico-éthiques devant fonder un «contrat moral» entre les citoyens du Québec de toutes origines, étaient formulés:

- une société dont le français est la langue commune de la vie publique;
- une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées;
- une société pluraliste ouverte aux apports multiples dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire (MCCI, 1990a, p. IX).

Comme divers analystes l'ont fait valoir, l'*Énoncé* proposait de lever toute ambiguïté sur le rôle de la communauté francophone et de ses institutions comme pôle d'intégration des nouveaux arrivants et même des communautés plus anciennes³. En contrepartie, celle-ci devait accepter de se voir transformer par une immigration diversifiée et de jouer le jeu d'un nationalisme civique, fondé sur la participation égalitaire de tous les citoyens et le respect du pluralisme dans les limites définies par le processus démocratique (JUTEAU et MC ANDREW, 1992; CARENS, 1995).

Pour concrétiser ces orientations, l'*Énoncé* comportait la proposition d'une centaine de mesures regroupées sous 15 objectifs. Ce sont donc sur ces principes, orientations et mesures spécifiques que se sont prononcés les 81 mémoires émanant de divers secteurs de la société (milieu de l'éducation, organismes des communautés culturelles, milieux économiques, municipalités, intervenants divers de la société d'accueil, mouvement nationaliste, experts et universités) lors des audiences publiques tenues dans le cadre de la Commission parlementaire. Celle-ci a agi, en quelque sorte, comme «incident révélateur» de l'état du dossier, montrant une cristallisation autour des niveaux d'immigration et autour de la volonté du gouvernement de se donner les moyens de sa politique (*Le Devoir*, 1991a, b).

problèmes spécifiques de pleine participation à notre société liés, en tout ou en partie, à l'origine ethnique» (p. 4). Il s'agit donc de l'acception sociologique d'un concept qui n'a pas de valeur normative ou statistique aux yeux du gouvernement. Dans le cadre de cet article, nous lui préférons toutefois le concept «minorités ethniques», moins marqué localement et plus généralement utilisé en sociologie des relations ethniques pour désigner divers groupes issus de l'immigration (à l'opposé des minorités dites nationales) dont l'identité collective a persisté, à cause de facteurs endogènes ou exogènes au groupe lui-même (SCHERMERHORN, 1970).

3. C'est clairement dans ce sens qu'est utilisée l'expression «société d'accueil» dans l'*Énoncé*.

À la suite de cette consultation publique, le Plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration a été sensiblement enrichi, notamment en ce qui concerne les mesures d'intégration (MCCI, 1991), mais surtout, et ceci constitue un des éléments intéressants de ce dossier, l'orientation vers une hausse de l'immigration a été mise en veilleuse par le Conseil des ministres en faveur d'une option de maintien des niveaux. D'après plusieurs observateurs proches des milieux politiques⁴, la situation économique plus ou moins favorable a certes joué un rôle à cet égard, mais le discours particulièrement critique du milieu de l'éducation, perçu comme mieux informé et plus réaliste que d'autres secteurs plus positifs, mais plus éloignés des « vrais problèmes », aurait constitué un des facteurs essentiels de cette décision.

Compte tenu de cette dynamique, il est apparu important d'analyser les principaux enjeux émergeant des mémoires des acteurs du monde de l'éducation quant à l'adaptation du système scolaire québécois à la réalité pluriethnique et d'identifier les positions communes et contradictoires qu'on y retrouve sur les effets de l'immigration sur la société, l'école québécoises et le bilan de l'intégration scolaire et sociale des élèves des minorités ethniques.

Le corpus examiné est constitué de 12 mémoires, soit ceux de la Commission scolaire Ste-Croix (C.S. Ste-Croix); de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM); de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM); du Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM); du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO); de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ); du Service interculturel collégial (SIC); du Syndicat des professeurs et des enseignants du Québec (SPEQ); de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ); du Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse (CQEJ); enfin, de deux mémoires présentés à titre individuel (LE BLANC et BLAIS; L'ESPÉRANCE).

On peut classer ces mémoires en deux catégories. La première regroupe les mémoires dont le propos s'étend à l'ensemble de l'*Énoncé* et qui semblent avoir été formulés en réponse directe à ce document après un processus plus ou moins élaboré de consultations internes (FCSCQ, CECM, C.S. Ste-Croix, MEMO, CEQ, CSIM); la seconde, les mémoires dont l'apport est plus marginal, qui ne touchent qu'un aspect de la problématique (CEPGM, SPEQ, CQEJ, SIC) ou qui émanent d'individus (LE BLANC et BLAIS; L'ESPÉRANCE). Il est évident que la légitimité accordée à ces deux types de prises de position ne pouvait être la même et c'est pourquoi, dans le cadre de l'analyse, nous accorderons une importance particulière à la première catégorie.

4. L'analyse de divers documents encore confidentiels émanant du Conseil des Ministres — lorsque ceux-ci seront rendus publics en vertu de la Loi sur l'accès à l'information — corroborerait leur version.

Notre démarche d'analyse s'est inspirée des méthodes d'analyse qualitative de HUBERMAN et MILES (1984) que nous avons utilisées pour d'autres analyses de contenu (MC ANDREW, 1986, 1987; JACQUET, 1992). Ces derniers proposent un modèle d'analyse cyclique et interactif, articulé autour de trois étapes (l'élaboration des catégories, la condensation des données en fonction de ces catégories et la vérification des conclusions) permettant de valider les données tout au long du processus.

La première phase d'analyse, qui consiste en une lecture préliminaire des mémoires, a permis de retenir un certain nombre d'énoncés significatifs d'accord et de désaccord à l'égard des trois grands volets de l'*Énoncé de politique*: les orientations générales, la sélection des immigrants et l'intégration. De ceux-ci nous avons tiré des catégories d'analyse utilisées dans une grille provisoire. Dans une deuxième phase, nous avons systématiquement relu l'ensemble du corpus afin de le réduire en unités discrètes correspondant aux catégories de la grille provisoire ou, le cas échéant, à de nouvelles dimensions devant être ajoutées à celle-ci. Enfin, dans la dernière phase nous avons classé les énoncés en fonction de la grille finale tout en quantifiant leur fréquence.

L'objet du présent article n'est pas de traiter en profondeur l'ensemble des résultats obtenus. Nous nous contenterons de présenter une analyse largement qualitative de l'ensemble des mémoires en insistant sur les prises de position et les principales réserves émises par les intervenants du milieu de l'éducation par rapport aux enjeux les plus généraux de l'*Énoncé de politique*. Toutefois, lorsque nous le jugerons pertinent, nous donnerons un aperçu des diverses tendances quantitatives pour illustrer notre propos.

L'analyse du discours public que tiennent les divers acteurs de l'éducation sur l'intégration scolaire n'est certes qu'un des éléments permettant de cerner l'évolution — ou les blocages — de la dynamique des rapports interethniques au Québec. Celle-ci doit être également abordée, d'une part, sous l'angle de l'examen des pratiques effectivement mises en oeuvre dans ce champ particulier (SHIOSE, 1994) et, d'autre part, sous l'angle des idéologies et des pratiques prévalant dans d'autres domaines de la vie sociale (JUTEAU, 1990). Cependant, malgré ces limites, il nous semble que les tendances émergentes de ce discours peuvent constituer d'excellents révélateurs de l'état de la situation dans ce domaine ainsi que des indicateurs prospectifs de son évolution potentielle.

1. *Un appui de principe aux grandes orientations de l'Énoncé*

La plupart des mémoires du monde de l'éducation apportent en principe leur soutien aux grandes orientations mises de l'avant par l'*Énoncé*, notamment au projet d'ouverture à l'immigration dans une société québécoise définie comme francophone, égalitaire et pluraliste. Ainsi, pour le MEMO, l'*Énoncé* apparaît:

un effort de réflexion qui met en lumière les aspects positifs de l'immigration. [Celle-ci] est vue d'une façon réaliste et dynamique et son importance pour le développement du Québec y est clairement affirmée. De plus l'*Énoncé* greffe à cette dimension nouvelle de l'intérêt du Québec une vision de rapprochement qui amène le Québec à se reconnaître comme une société pluraliste et ouverte. [...] Enfin, l'*Énoncé de politique* met l'accent sur les relations intercommunautaires, un volet qui vient conforter la politique d'intégration proposée et qui nous semble garant de son succès. (P. 5.)

De même, le mémoire de la CEQ considère que l'*Énoncé* propose une approche qui tient compte, d'une part, des droits fondamentaux des personnes immigrantes en tant que personnes humaines ainsi que de leurs aspirations légitimes à améliorer leur sort et, d'autre part, des besoins fondamentaux de la société d'accueil de protéger sa propre cohérence et d'assurer son développement. L'immigration est proposée comme un outil important pour le développement du Québec, non comme une panacée à tous les problèmes. (P. 2.)

De manière plus spécifique, le « contrat moral » est identifié par le CSIM comme la *magna carta* de ce nouveau projet de société, « la pierre angulaire de toute politique d'immigration ». La Commission scolaire Ste-Croix, quant à elle, soutient que le contrat moral est garant d'une intégration réussie et

souscrit au message que le gouvernement entend livrer à tout citoyen étranger qui veut s'établir au Québec à savoir que : le Québec se définit comme une société distincte dont le français est la langue commune de la vie publique ; le Québec représente une société démocratique fondée sur la pleine participation de tous ; le Québec s'inscrit comme une société pluraliste et ouverte. (P. 17.)

Toutefois, l'application concrète de ces orientations n'est pas sans soulever quelques réserves exprimées dans les mémoires à l'occasion de leur prise de position de principe ou, subséquentement, lors de leur réaction spécifique aux objectifs et mesures portant sur la sélection ou l'intégration. Ainsi, à la lecture des résultats qualitatifs de l'analyse, on peut distinguer deux grandes tendances : l'une alarmiste, axée sur la « peur de disparaître » des francophones ou à tout le moins de devenir minoritaires sur l'île de Montréal et de n'être plus en mesure d'assurer l'intégration linguistique et socioculturelle des immigrants à la collectivité francophone, notamment dans les mémoires du CSIM, de la FCSCQ, de la C.S. Ste-Croix ; et l'autre plus confiante, notamment dans les mémoires de la CEPGM, de la CECM, de la CEQ, du MEMO, du CQEJ, du SIC, de L'Espérance, de Le Blanc et Blais où l'on semble prêts à tenter le « pari de l'ouverture » (MCCI, 1990a, p. 87) proposé dans l'*Énoncé*. Toutefois, cette distinction n'est pas absolue puisque ces deux tendances sont présentes avec plus ou moins d'intensité dans tous les mémoires, à l'exception de celui de la CEPGM, qui tient un discours fortement relativiste sur le plan culturel, et du mémoire du SIC dont le discours est dominé par la défense d'une intégration pluridimensionnelle opposée à l'intégration unidirectionnelle qui caractériserait le discours québécois.

À propos du discours alarmiste, notons qu'il se manifeste tout particulièrement à l'égard des enjeux relatifs à la sélection des immigrants sur lesquels nous nous penchons dans la section suivante, alors que le discours sur l'intégration semble beaucoup plus ouvert. Cependant, ce constat doit être nuancé puisque les réserves sérieuses émises par les acteurs du monde de l'éducation en matière d'immigration

atténuent inévitablement leur ouverture «de principe» sur les questions relatives à l'intégration et au développement des relations intercommunautaires.

De plus, l'insistance presque exclusive des acteurs du monde de l'éducation sur le respect du contrat moral par les immigrants et les membres des minorités ethniques est révélatrice, puisqu'elle passe sous silence l'existence de barrières sociétales à l'intégration dont rendait pourtant compte le contrat moral à caractère réciproque proposé par l'*Énoncé*. C'est donc presque exclusivement sur l'immigrant que rejaillit la responsabilité de s'intégrer ou même parfois auquel on attribue un refus à cet égard. Les mémoires de la FCSCQ et de la C.S. Ste-Croix illustrent éloquentement cette tendance.

Le contrat moral dont on souhaite l'existence entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil sera-t-il si facile à réaliser quand on regarde l'attitude des groupes ethniques au Québec depuis plusieurs années? Est-ce qu'il y en a, jusqu'ici, qui se sont prononcés ouvertement et publiquement pour le maintien et le développement du fait français? Comment réagiront-ils à la perspective de ce nouveau contrat moral auquel réfère l'*Énoncé de politique*? (FCSCQ, p. 3.)

[Ils] sont bienvenus au Québec pour autant que l'on détecte chez eux la volonté de respecter le contrat moral dont il a été question plus haut. (C.S. Ste-Croix, p. 17.)

Par ailleurs, on rencontre souvent dans les mémoires une confusion entre l'intégration et l'assimilation, notamment par le glissement répété vers l'imposition aux immigrants d'éléments culturels liés à la culture ethnique canadienne-française qui va nettement plus loin que le simple respect des valeurs civiques mis de l'avant dans l'*Énoncé*. Ces divers éléments rendent compte des contradictions latentes du discours d'ouverture que nous examinons dans la quatrième partie.

2. Des réserves importantes sur la politique de sélection

Trois questions relatives à la politique de sélection retiennent principalement l'attention des acteurs du monde de l'éducation qui expriment beaucoup de réserves sur les propositions gouvernementales à cet égard. Il s'agit de l'association de l'immigration au redressement démographique, de la hausse des niveaux d'immigration dans un contexte de concentration des immigrants à Montréal ainsi que des limites d'une sélection d'immigrants francophones d'origines diverses.

2.1 L'association de l'immigration au redressement démographique

En ce qui concerne l'objectif d'associer l'immigration au redressement démographique, six mémoires sur les sept qui ont traité de cette question émettent des réserves importantes. En effet, bien que les intervenants s'entendent sur l'aspect complémentaire des politiques familiale et d'immigration —comme le suggère d'ailleurs l'*Énoncé de politique*—, il reste que pour ces mémoires, le développement d'une politique familiale est une priorité, voire même «une priorité absolue».

Sans vouloir minimiser l'importance d'une saine politique d'immigration pour le Québec, nous sommes persuadés qu'il ne s'agit pas là, comme on le souligne dans l'*Énoncé de politique*, d'une solution miracle pour garantir une vitalité démographique à long terme, assurer le rajeunissement de la population et garantir la survivance du fait français. Ce n'est certainement pas la meilleure solution pour l'île de Montréal. (CSIM, p. 20.)

Il nous semble que le gouvernement devrait surtout faire porter ses efforts sur le relèvement de la natalité plutôt que sur un recours massif à l'immigration. Tout nous porte à croire que, si l'immigration semble nécessaire au Québec, ce n'est pas pour des raisons démographiques mais plutôt pour des raisons économiques. (C.S. Ste-Croix, p. 15.)

D'autres mémoires sont à cet égard plus explicites. Ainsi, Le Blanc et Blais suggèrent

qu'il est de la responsabilité sociale du «peuple québécois» d'accroître son propre taux de natalité s'il veut survivre comme peuple distinct. Le tout demande un changement en profondeur de nos comportements, puisque sans cela l'immigration restera toujours une porte illusoire de sortie à notre problème démographique (LE BLANC et BLAIS, p. 6.)

De ces énoncés se dégage une certaine tendance au «repli sur soi», laquelle est d'ailleurs accentuée dans le dernier énoncé par l'insistance sur «notre taux de natalité», marquant une distance entre le «Nous», probablement implicitement québécois d'ethnicité canadienne-française et «l'Autre», dont on semble douter qu'il puisse à moyen ou long terme contribuer à la vitalité démolinguistique de la communauté francophone.

2.2 *La hausse des niveaux d'immigration dans un contexte de concentration des immigrants à Montréal*

L'inquiétude du monde de l'éducation est confirmée par la position adoptée par les intervenants quant à la hausse des niveaux d'immigration proposée dans l'*Énoncé*. En effet, les sept mémoires qui se prononcent sur cette question mettent tous l'accent sur la nécessité de tenir compte de la capacité d'accueil⁵ de l'île de Montréal plutôt que de celle du Québec, car c'est à Montréal que la concentration ethnique serait la plus menaçante puisqu'elle remettrait en cause le poids démographique des francophones sur l'île⁶. Ainsi, la peur de devenir minoritaire et d'assister à l'émergence d'une société québécoise clivée sur le plan territorial (les anglophones et les allophones à Montréal et les francophones dans le reste du Québec) est-elle très vive.

5. La capacité d'accueil est définie dans l'*Énoncé* à partir de trois critères : la situation économique, la disponibilité des services d'intégration et le consensus social émanant des consultations publiques à cet égard. Cependant, dans les mémoires, ce concept est employé de manière polysémique, comme nous le verrons plus loin.

6. Le mémoire de la FCSCQ signale, à juste titre, qu'il n'existe pas dans l'*Énoncé de politique* un indice spécifique qui permettrait de mesurer la capacité d'accueil de Montréal. Cependant, la plupart des mémoires du monde de l'éducation (8 sur 12) utilisent comme indicateur la concentration de la population immigrée à Montréal.

À cet égard, les mémoires se font généralement l'écho des projections démographiques de Michel PAILLÉ (1990), qui a avancé l'hypothèse que le pourcentage de la population dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais pourrait représenter en 2006 entre 22% et 26% de la population de l'île de Montréal alors qu'elle s'établissait en 1986 à 18,7% (p. 17).

Or, ces projections ont été largement critiquées sur le plan méthodologique par d'autres chercheurs (PICHÉ, 1993), précisément à cause de leur *a priori* idéologique. L'auteur refuse, en effet, de tenir compte de l'impact potentiel des transferts linguistiques qui pourraient se produire au sein de la population immigrée allophone, ce qui constitue l'essence même du pari d'ouverture proposé par l'*Énoncé*. De plus, l'immigrant est souvent perçu comme une menace pour l'identité culturelle et linguistique de la société québécoise et les stéréotypes les plus traditionnels refont surface. Ainsi, la FCSCQ met en doute la possibilité d'atteindre un équilibre acceptable entre deux objectifs de l'*Énoncé*, soit celui de favoriser la prospérité économique et celui d'assurer la pérennité du fait français.

Regardons ce qui se passe à Brossard, où l'on a accueilli un flot important de riches et puissants immigrants en provenance de Hongkong. Loin de s'intégrer facilement à la société francophone, ces immigrants, généralement anglophones, créent une très forte pression pour obtenir les services dont ils ont besoin en anglais plutôt que dans la langue de la société d'accueil. (FCSCQ, p. 2.)

Outre la crainte de « disparaître », la perception négative qu'ont les intervenants du phénomène de la concentration des immigrants à Montréal vient du fait que celle-ci remettrait en question la capacité des institutions francophones « d'intégrer » les nouveaux arrivants. Lorsque les mémoires adoptent cette position, leur utilisation du concept d'intégration parfois qualifiée de « véritable » se démarque de celle de l'*Énoncé* (MCCI, 1990c), puisqu'elle varie d'une assimilation pure et simple sur le plan linguistique à une adoption des valeurs généralement non définies d'une culture majoritaire francophone.

Ainsi, pour la C.S. Ste-Croix, « il apparaît de plus en plus que le principal obstacle à une intégration véritable soit la trop forte concentration des immigrants dans la région métropolitaine atteignant un pourcentage de 87,2% » (p. 41). Même position de la part de la FCSCQ et du CSIM qui affirment respectivement :

La capacité d'accueil maximum pour la région est presque atteinte si, bien sûr, on inclut dans le concept de capacité d'accueil, le concept d'intégration. Le nombre d'immigrants y serait actuellement de 16% du total de la population et il apparaît qu'on pourrait très difficilement aller au-delà de 20% si l'on veut vraiment se donner des chances d'intégrer ces Québécois venus d'ailleurs, tout en conservant notre identité comme société francophone en Amérique du Nord. (FCSCQ, p. 4.)

Comment, en effet, assurer la francisation et l'intégration harmonieuse des immigrants si la société d'accueil devient minoritaire, absente même dans certains secteurs de l'île ? (CSIM, p. 20.)

La position adoptée par les mémoires sur les niveaux d'immigration souhaités est donc étroitement liée à leur perception de la pertinence et de la faisabilité d'une régionalisation de l'immigration. C'est là un enjeu important pour les intervenants qui, pour la plupart, considèrent cet objectif comme essentiel afin d'éviter que le

poids de l'intégration ne repose que sur Montréal, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Or à ce sujet, quatre mémoires sur cinq semblent douter de la faisabilité d'une politique de régionalisation de l'immigration, car ils constatent le peu d'infrastructures mises sur pied en région pour assurer la rétention des immigrants; contrairement à Montréal où les institutions ethniques parallèles (écoles, associations, banques, cliniques, restaurants) sont très présentes et favoriseraient l'attraction des populations immigrées.

C'est dans cette optique que la majorité des mémoires proposent de revoir la hausse des niveaux d'immigration, soit pour les maintenir au niveau actuel ou pour les réduire. D'une part, parce que «la capacité d'accueil de nos institutions et de l'ensemble de la société québécoise n'est pas illimitée» (CECM, p. 7) et d'autre part, parce que «Montréal continuera de jouer un rôle majeur dans l'accueil et l'insertion des immigrants, une réalité avec laquelle il faudra compter, entre autres dans l'évaluation de ce que l'on nomme, de façon large, la capacité d'accueil du Québec» (MEMO, p. 2).

2.3 Les limites d'une sélection d'immigrants francophones d'origines diverses

Étant donné que l'essentiel des réserves énoncées plus haut concerne l'impact potentiel de l'immigration sur la pérennité du fait français au Québec, on s'attendrait à ce que les mémoires soient largement favorables à l'objectif de l'*Énoncé* d'augmenter la sélection d'immigrants francophones. Or à ce sujet, nous remarquons que les réserves sont plus importantes que prévues: on peut sans doute expliquer cette tendance par le fait que cet objectif est formulé dans l'*Énoncé* de manière non discriminatoire sur le plan des origines nationales: le concept «d'immigrant francophone» y réfère uniquement à une compétence linguistique, qui peut même être celle d'une langue seconde, et non à une appartenance culturelle.

Ainsi, si plusieurs mémoires se déclarent favorables à l'objectif d'une sélection accrue d'une immigration francophone (CSIM, MEMO, CECM, C.S. Ste-Croix, Le Blanc et Blais, L'Espérance, CEQ, FCSCQ), beaucoup insistent sur le fait que le projet de développement de la société distincte ne se jouera pas uniquement sur le plan de la seule intégration linguistique, mais aussi sur celui de l'intégration socioculturelle. Pour ces derniers, la seule prise en compte de la dimension linguistique de l'intégration constitue un «miroir aux alouettes» (CSIM, Le Blanc et Blais), car «le fait de parler une langue commune ne suffit pas à réduire les distances culturelles associées au travail, à la famille, à la religion, à la place de la femme dans le couple ou dans la société. Le défi de l'intégration reste alors entier» (CECM, p. 8).

Dans cette optique, la majorité des mémoires proposent d'élargir le concept d'immigrants francophones à celui d'immigrants «francophonisables», c'est-à-dire dont les valeurs se rapprocheraient de celles de la société d'accueil sans, ici encore,

qu'il soit clair qu'il s'agisse là des valeurs civiques proposées dans l'*Énoncé* ou de celles non définies que l'on attribuerait à l'ensemble de la communauté francophone. Les énoncés qui suivent sont très éloquents à cet égard.

Bien sûr, pour cette catégorie d'immigrants, il n'y aura pas à se préoccuper de l'apprentissage linguistique, mais le partage d'une langue commune n'assure pas pour autant une intégration sans problème. Et, bien que ces immigrants francophones viendront grossir les données statistiques quant aux « parlants français » sur l'île de Montréal, ce ne sont quand même pas eux (*sic*) qui assumeront l'intégration des allophones à *notre (sic)* société. (CSIM, p. 23.)

Les communautés qui ont une bonne connaissance du français mais qui, par contre, veulent maintenir leurs valeurs religieuses et traditionnelles en imposant le respect de celles-ci en leur accordant des privilèges dans la vie publique (école, travail, loisirs, etc.) risquent de devenir une charge sociale pour la société québécoise. (C.S. Ste-Croix, p. 21-22.)

Au-delà de l'aspect dichotomique de l'opposition « nous-eux », nous voyons poindre ici un autre critère, celui du degré « d'éloignement culturel », un concept non défini et polysémique, qui s'ajoute, dans le discours alarmiste, au critère linguistique lorsque celui-ci ne suffit plus à justifier l'exclusion.

3. *Une ouverture à l'égard de la politique d'intégration qui n'est pas sans contradictions*

Tel que mentionné plus haut, le discours des mémoires sur la politique d'intégration proposée dans l'*Énoncé* est beaucoup plus favorable que celui qui porte sur les objectifs et les mesures relatifs à la sélection des immigrants. Les principaux éléments qui obtiennent l'approbation des acteurs du monde de l'éducation concernent la promotion du français langue commune de la vie publique, le soutien à la pleine participation des immigrants et des minorités ethniques à la société d'accueil, l'adaptation des institutions à la réalité pluriethnique ainsi que le développement des relations intercommunautaires. Cependant, comme nous le verrons dans la suite de l'analyse, cet appui réel n'est pas sans contradictions.

3.1 *La promotion du français langue commune de la vie publique*

En ce qui concerne l'une des grandes orientations en matière d'intégration, la promotion du français langue commune, la forte majorité des mémoires de l'éducation souscrivent à l'objectif d'accroître l'accessibilité et la qualité des services d'apprentissage du français destinés aux immigrants et aux Québécois des communautés culturelles (8 mémoires). La CEQ se dit « globalement d'accord »; la CECM y apporte son « soutien général »; la C.S. Ste-Croix « applaudit aux actions mises de l'avant »; enfin, pour la FCSCQ « ces mesures vont dans le bon sens ».

Toutefois, nous retrouvons dans ce discours d'ouverture des éléments alarmistes, notamment lorsque les intervenants insistent sur la nécessité de mesures supplémentaires auprès des élèves allophones, tout particulièrement dans les écoles à

forte «concentration ethnique». Celles-ci sont définies, différemment selon les mémoires, comme des écoles où la clientèle allophone ou immigrante dépasserait 25% ou 50% de la clientèle totale⁷.

Par ailleurs, ce phénomène de concentration ethnique dans certaines écoles est systématiquement évoqué comme le principal obstacle à l'intégration en milieu scolaire car il remettrait en question la capacité du système de mener à bien les divers mandats qui lui sont confiés par la société. Ainsi, la C.S. Ste-Croix juge que

on se retrouve ainsi avec des écoles dont plus de 80% de la clientèle est allophone. Alors pour répondre aux besoins spéciaux des écoles à forte concentration ethnique l'*Énoncé de politique* propose les mesures d'une amélioration du ratio et de l'ajout d'enseignants-ressources. Ces mesures, dont nous reconnaissons la nécessité, semblent bien insuffisantes à tel point que nous avons déjà commencé à en développer d'autres : augmentation du temps d'accueil, mesure de post-accueil, pédagogie de coopération, adaptation de l'enseignement, cours d'appoint après la classe ou le samedi. (P. 21.)

Quant au CSIM, il s'inquiète aussi de la capacité d'accueil des écoles montréalaises : «Bien sûr, les immigrants se regroupent de façon normale et naturelle dans certains secteurs de l'île [...] aussi, avant longtemps, les francophones seront-ils en minorité dans plus de 20% de leurs écoles sur l'île de Montréal» (p. 17). Parmi les solutions à ce problème suggérées par l'*Énoncé*, le jumelage d'écoles à haute et faible densité ethnique est une bonne initiative pour la FCSCQ, mais telle n'est pas l'opinion du CSIM qui juge que les mesures de jumelage d'écoles sont «artificielles». En effet, il considère

qu'il vaudrait mieux se tourner, au moins pour le réseau scolaire, vers la déconcentration des immigrants dans les écoles ou le parrainage entre élèves et familles d'une même école, que de tenter l'impossible une fois que le mal est fait (*sic*).

De plus, plusieurs mémoires, notamment celui du MEMO et de la CEQ soutiennent que la position minoritaire du Québec, au Canada et en Amérique du Nord en général, ne favorise pas la francisation en milieu scolaire. Cette dernière objecte d'ailleurs qu'il faut se débarrasser du carcan de la constitution canadienne en matière d'organisation scolaire, car elle estime que :

pour mettre en oeuvre une véritable politique intégrée sur l'immigration et l'intégration, le Québec doit devenir bientôt un pays indépendant, c'est-à-dire un pays qui possède et maîtrise la totalité des pouvoirs étatiques (législatifs, exécutifs et judiciaires) s'exerçant sur son territoire et sur sa population scolaire. (P. 13.)

Par ailleurs, en ce qui a trait à l'objectif de développer l'usage du français chez les immigrants et les Québécois des communautés culturelles, au-delà d'un appui de principe, une majorité des mémoires insiste sur la nécessité de mesures plus

7. Dans un autre mémoire adressé au ministre de l'Éducation, le CSIM (1991) va même jusqu'à fixer à 15% le seuil de concentration ethnique. Bien que justifié en partie par des considérations politiques (accès aux subventions gouvernementales pour certaines commissions scolaires qui n'ont pas d'écoles présentant des taux de densité supérieurs à 25%), le choix d'un tel seuil est extrêmement important, car il révèle de l'incertitude quant à la capacité des institutions scolaires d'intégrer les nouveaux arrivants.

coercitives notamment en milieu de travail et dans les cégeps. Ainsi, la CECM invite le gouvernement à renforcer «sa volonté de faire du français la langue de travail surtout dans les entreprises de 50 employés et moins, sinon l'effort de francisation des commissions scolaires se trouvera compromis parce que l'apprentissage du français présentera beaucoup moins d'intérêt» (p. 8). De même pour la C.S. Ste-Croix, les mesures visant à développer l'usage du français en milieu de travail sont «peu contrôlables», et elle considère que «le gouvernement aurait avantage à appliquer les exigences de la Loi 101 dans les cégeps si l'on veut vraiment faire du français la langue commune de travail» (p. 40).

3.2 Le soutien à la participation des immigrants et des Québécois des communautés culturelles à la communauté d'accueil

En ce qui a trait à l'objectif d'assurer le soutien à la participation des immigrants et des Québécois des communautés culturelles à la société d'accueil, tous les mémoires concernés (8) y apportent leur soutien. Par exemple, pour la C.S. Ste-Croix, «être membre d'une société, ce n'est pas seulement communiquer avec ses concitoyens au moyen d'une langue commune. C'est aussi et surtout partager avec eux la vie collective qui fonde cette société» (p. 40). En ce sens, la C.S. Ste-Croix considère que les cinq objectifs relatifs à la participation sont considérés comme «des mesures capitales». Dans la même ligne de pensée, le CSIM donne son appui : «aux mesures proposées pour assurer la participation des immigrants à la vie collective du Québec, en particulier en matière de première insertion socio-économique des immigrants, de soutien à l'intégration au marché du travail et d'égalité d'accès aux logements» (p. 10).

Toutefois, trois de ces mémoires émettent des réserves quant à la compréhension par les immigrants des exigences de la société d'accueil et à l'acceptation de leur responsabilité dans le développement social, culturel, linguistique et économique du Québec (C.S. Ste-Croix, CSIM, FCSCQ)⁸. Là encore, il y a une insistance sur le fait que l'intégration est d'abord et avant tout la responsabilité de l'immigrant. À l'inverse, peu d'importance est accordée aux mesures visant à atténuer les barrières institutionnelles qui peuvent nuire à la participation des immigrants et des membres des minorités ethniques à la société. Six mémoires abordent toutefois la question des programmes d'accès à l'égalité, généralement favorablement (CECM, CEPGM, C.S. Ste-Croix, CEQ, FCSCQ et MEMO). Le MEMO insiste même tout particulièrement sur le fait qu'il «faut prendre les mesures nécessaires pour que la composition du personnel des écoles et des centres administratifs reflète la diversité ethno-culturelle, et ce, dans chaque catégorie d'emploi» (p. 12).

8. Seul le mémoire de la CEPGM insiste sur la contribution des communautés culturelles au développement du Canada et du Québec.

Toutefois, signalons que le mémoire de la C.S. Ste-Croix invite à la prudence lors de la «détermination des quotas» dans les programmes d'accès à l'égalité en milieu scolaire, en invoquant d'éventuels effets discriminatoires à l'égard du personnel francophone. De plus, ce mémoire souligne que l'accès au logement social par les immigrants et les Québécois des communautés culturelles ne doit pas conduire à leur concentration, car celle-ci favoriserait l'émergence de ghettos ethniques qui nuiraient à l'intégration.

3.3 *L'adaptation des institutions à la réalité pluriethnique*

De façon générale, les intervenants du monde de l'éducation soutiennent la réalisation de cet objectif (11 mémoires), et font même de l'éducation interculturelle un objectif essentiel. Tout comme dans l'*Énoncé de politique*, l'adaptation institutionnelle est perçue comme un atout en faveur de l'intégration. Elle implique notamment la révision du contenu des programmes; la formation de tous les intervenants scolaires, la lutte contre le racisme. Pour la CEQ, ces mesures sont «en général pertinentes et intéressantes» (p.12). Même discours de la part de la C.S. Ste-Croix pour qui «la formation interculturelle de tous les intervenants est essentielle. Elle vise à rendre les différents services plus proches de la réalité» (p. 44). Enfin, le CSIM juge que «les mesures proposées pour soutenir l'adaptation des institutions à la réalité pluraliste sont toutes louables mais le Conseil croit que la priorité devrait être donnée à la formation interculturelle des intervenants et encore davantage sur celle de ceux (*sic*) qui sont en place» (p. 10).

Toutefois malgré cette ouverture, nous relevons certaines réticences de la part des intervenants du monde de l'éducation puisqu'avant même de se prononcer sur les mesures qui permettraient l'adaptation des institutions, les mémoires soulignent d'emblée les limites qu'ils veulent voir respecter. Ils insistent notamment sur la nécessité de définir jusqu'où une institution peut s'adapter sans nuire à la réalisation de son mandat ainsi que sur les effets pervers du maintien d'institutions parallèles à caractère permanent. Si ces limites sont déjà mentionnées dans l'*Énoncé*, il est intéressant d'analyser comment divers mémoires les réitèrent en leur donnant un tout autre sens semblant parfois accréditer la thèse «conspirationniste». Ainsi, selon le mémoire de la C.S. Ste-Croix, «on va même jusqu'à doubler des institutions déjà en place au pays comme des banques, des cliniques et des écoles privées pour favoriser l'afflux des minorités ethniques» (C.S. Ste-Croix, p. 42).

Le problème de la confessionnalité ressort aussi comme une question importante de même que le financement d'écoles privées ethniques qui favoriserait la formation des ghettos. À cet égard, le mémoire de la CEQ souligne que

le problème principal que pose la structuration actuelle de notre système scolaire, c'est son aspect ségrégationniste [...]. Non seulement le système scolaire est morcelé, mais le gouvernement subventionne la pratique de la ségrégation scolaire au moyen d'institutions privées [...]. L'école

privée favorise la ségrégation sociale en plus de la ségrégation ethnique ou confessionnelle. (CEQ, p. 12.)

Toutefois à ce sujet, notons que le mémoire de la CEPGM se démarque nettement des autres en insistant sur le fait que «chaque élève a droit à une éducation qui respecte tous les points de vue religieux et culturels [...], et que [l'élève] doit pouvoir comprendre et apprécier son propre héritage culturel afin de garder le juste sentiment d'appartenir à une communauté particulière tout en faisant partie du Québec et du Canada».

3.4 *Le développement des relations intercommunautaires harmonieuses*

Le volet de l'*Énoncé* portant sur le développement des relations inter-communautaires harmonieuses est l'un de ceux qui donnent lieu aux prises de position les plus positives (11 mémoires). On y favorise notamment l'éducation de l'ensemble de la population québécoise sur l'apport des immigrants et des Québécois des communautés culturelles, le rapprochement des immigrants avec la société d'accueil par la promotion de l'histoire du Québec et le développement d'activités interculturelles en milieu scolaire ainsi que la participation des parents immigrants et des minorités ethniques à la vie scolaire. Pour le MEMO, «l'accent sur les relations intercommunautaires vient conforter la politique d'intégration proposée et semble garant de son succès» (p. 5).

Toutefois, il y a peu de mémoires qui traitent de manière approfondie les questions relatives au racisme et à la résolution des tensions interethniques (3). Le mémoire du CQEJ prône une concertation entre les différents acteurs concernés (élèves, parents, directeurs, enseignants). La CECM appuie les mesures proposées dans l'*Énoncé de politique* mais souhaite que celles-ci «ne se limitent pas à des mesures administratives, à des études ou à des déclarations qui ne touchent pas les sources de ces tensions. Les projets devront donc rejoindre les jeunes et éviter la propagande antiraciste dont l'efficacité est douteuse parce qu'elle n'est pas suffisamment reliée aux réalités de la vie quotidienne» (p. 15-16). Quant au mémoire du MEMO, il considère que l'école doit «dès le primaire, favoriser chez les jeunes une véritable éducation civique visant une prise de conscience de leurs droits et responsabilités et développer des attitudes critiques face aux diverses réalités du quartier, du Québec et du monde moderne» (p. 13).

*

* *

De cette analyse qualitative de divers éléments des mémoires du monde de l'éducation présentés à la Commission parlementaire sur l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, deux discours ont émergé: un premier, majoritaire, à caractère alarmiste et un second, minoritaire, à caractère plus ouvert. Bien que le discours alarmiste soit plus présent dans le volet traitant de la sélection des

immigrants que dans celui portant sur l'intégration, étant donné la complémentarité de ces deux volets, cette inquiétude teinte inévitablement le discours d'ouverture. En outre, si dans certains mémoires l'appartenance à l'un ou l'autre des discours est très claire — comme c'est le cas des mémoires relativement marginaux de la CEPGM et du SIC —, les deux catégories de discours s'entremêlent généralement à des degrés divers dans un même mémoire.

En ce qui a trait au discours alarmiste, nous avons constaté que celui-ci est doublement contradictoire : d'une part, parce qu'on le retrouve dans des mémoires où on a préalablement déclaré appuyer les orientations générales en matière d'immigration et d'intégration ; d'autre part, parce que ce discours fait porter sur l'immigrant la responsabilité finale de l'intégration et de la réussite du projet de société, et cela, en dépit d'un accord de principe à l'idée de réciprocité du contrat moral. Par ailleurs, lorsque l'exclusion en vertu du critère linguistique ne suffit plus, le discours alarmiste introduit le concept d'immigrants « francophonisables » ou « compatibles culturellement » sans fonder rigoureusement les critères qui permettraient d'évaluer ce degré éventuel « d'intégrabilité » à la société d'accueil. La temporalité du processus d'intégration ainsi que l'expérience historique canadienne et québécoise globalement positive en cette matière sont alors presque totalement évacuées.

À travers les entrelacs du discours alarmiste articulé autour de la vision négative réitérée de la concentration ethnique, de l'opposition dichotomique entre un « nous » implicitement ou explicitement francophone de « vieille souche » et un « autre » largement défini sur le mode de l'exclusion, du glissement des valeurs civiques proposées dans l'*Énoncé* aux valeurs ethniques de la seule majorité francophone, se dessinent « la peur de disparaître » et la menace à l'identité que ferait peser l'immigration sur la « société d'accueil ». Se posent aussi les « véritables » enjeux de l'immigration pour une majorité des acteurs du monde de l'éducation, soit la capacité réelle « d'intégrer » — souvent au sens d'assimiler — les immigrants et les membres des minorités ethniques dans un contexte où les francophones deviennent de plus en plus minoritaires sur l'île de Montréal et dans les écoles, et la capacité à réaliser la « société distincte », avec ou malgré les immigrants et les allophones.

Quant au discours d'ouverture, bien que non négligeable lorsque les divers mémoires se prononcent sur le volet « intégration » de l'*Énoncé*, il ressort généralement — à l'exception de celui du secteur protestant — davantage de bons sentiments que de prises de position explicites en faveur d'un partage plus réel des institutions scolaires avec les populations nouvellement arrivées. Ainsi, si presque tous appuient un engagement gouvernemental plus prononcé en matière de services de francisation et de formation interculturelle, les acteurs du monde de l'éducation ont plus de réticences — ou accordent peu d'importance dans l'ensemble de leurs mémoires — envers les mesures concrètes (PAE, lutte au racisme, changement des curricula) qui permettraient d'assurer l'égalité des chances et la participation des Québécois de toutes origines au sein du système scolaire. Par ailleurs, l'adaptation institutionnelle, que tous disent souhaiter, doit s'inscrire aux yeux des acteurs du monde de l'édu-

cation, dans des limites claires — notamment le refus du parallélisme institutionnel et le respect des valeurs démocratiques fondamentales. Or, bien que légitimes, ces préoccupations occupent souvent dans les mémoires une place plus centrale que les efforts d'adaptation eux-mêmes.

L'ensemble du corpus révèle une grande perplexité — si ce n'est une résistance implicite ou parfois même explicite — à l'égard de la transformation marquée du tissu ethnoculturel des écoles québécoises, surtout montréalaises, depuis l'adoption de la Loi 101 en 1977. Qui plus est, une analyse, toutefois préliminaire et moins systématique de l'ensemble des 73 autres mémoires provenant de secteurs variés de la société montre que, à l'exception des milieux nationalistes « traditionnels », les acteurs du monde de l'éducation constituent le groupe le plus alarmiste en matière d'immigration et d'intégration (MC ANDREW, 1991b). Par ailleurs, le secteur protestant se démarque par ses prises de position nettement plus relativistes et antiracistes quand il s'agit de relations intercommunautaires, ce qui n'est pas sans susciter des questionnements sur l'impact potentiel de la coexistence de deux modèles contradictoires d'intégration scolaire des minorités sur l'île de Montréal.

Même si le discours public des acteurs scolaires comporte probablement une part d'opportunisme politique dans un contexte de décroissance budgétaire, leurs inquiétudes devraient préoccuper les décideurs gouvernementaux conscients du rôle incontournable de l'école au chapitre de l'intégration des immigrants et du développement de relations interculturelles harmonieuses. Ceux-ci ne semblent pas en effet avoir réussi à propager suffisamment leur vision positive de l'immigration et de son apport au développement de la société québécoise pour que règne en milieu scolaire le climat de confiance nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle pleinement adaptée à la nouvelle réalité multiethnique.

Cette situation apparaît porteuse de dérive potentielle dans un avenir rapproché pour deux raisons principales. D'une part, étant donné le contexte géopolitique spécifique du Québec ainsi que la grande similarité des programmes des principales formations politiques en matière d'immigration (JUTEAU et MC ANDREW, 1992), l'importance démographique de l'immigration ainsi que sa diversification devraient se maintenir et même s'accroître à court et à moyen terme, notamment à Montréal. D'autre part, sous l'effet du processus de mobilité sociale intergénérationnelle et d'une sélection de plus en plus importante d'immigrants indépendants scolarisés et connaissant le français à leur arrivée (MCCI, 1990b), il est prévisible que les minorités ethniques et culturelles occuperont un espace politique de plus en plus visible au sein de l'ensemble des institutions publiques, notamment en ce qui concerne leur mobilisation en faveur d'une meilleure prise en compte de leurs attentes et de leurs besoins en milieu scolaire.

Si le discours public des acteurs du monde de l'éducation ne connaît pas une dépoliarisation de son opposition dichotomique « eux-nous » et un rééquilibrage d'une perspective alarmiste vers une approche plus professionnelle, on peut s'attendre, dans

un avenir rapproché, au mieux à des conflits marqués ou au pire au retour des minorités à leur tendance traditionnelle à l'évitement du système scolaire fréquenté et dominé par les francophones, ce que favoriserait le contexte actuel de restructuration scolaire et la multiplication des organismes qu'il engendrera. Près de vingt ans après l'adoption de la Loi 101, la capacité de réaliser le projet d'une société québécoise francophone égalitaire et pluraliste où la fréquentation commune d'institutions scolaires à l'âge auquel se forment les attitudes et les identités joue un rôle central, pourrait donc être remise en question. Paradoxalement, aujourd'hui, ce blocage ne découlerait pas surtout des résistances des minorités, comme par le passé, mais plutôt de la fermeture de la majorité et, surtout, des craintes des intervenants eux-mêmes face à des changements identitaires et pédagogiques qui semblent les dérouter. Toutefois, pour terminer sur une note plus optimiste, il nous semble que la présence d'un discours d'ouverture au sein du corpus — même minoritaire et contradictoire — est un élément sur lequel il faudrait s'appuyer afin que le défi de l'intégration des élèves des minorités à l'école de langue française au Québec soit mené, sinon avec harmonie, du moins avec efficacité.

Marie MC ANDREW

*Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation,
Université de Montréal.*

Marianne JACQUET

BIBLIOGRAPHIE

- APRIL, Pierre, « Les gens d'affaires espèrent une hausse sensible du nombre d'immigrants créateurs d'emplois », *Le Devoir*, 20 février, p. A2.
- APRIL, Pierre, « Montréal reçoit la plupart des immigrants et doit disposer des ressources en conséquence », 1991b *Le Devoir*, 14 mars, p. A2.
- ANDERSON, A. et J. FRIDERES, *Ethnicity in Canada : Theoretical Perspectives*, Toronto, R. Butterworth and 1981 Co.
- CARENS, J., « Immigration, political community and the transformation of identity : Quebec's immigration 1995 policies in central perspectives », dans : J. CARENS (dir.), *Is Quebec Nationalism just ? Perspectives from Anglophone Canada*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Commission des droits de la personne du Québec (CDPQ), *Enquête sur les relations entre les corps 1988 policiers et les minorités visibles et ethniques*, Montréal, Commission des droits de la personne du Québec.

- Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM), *Les enfants des milieux défavorisés et ceux des communautés culturelles*, Mémoire au ministre de l'Éducation sur la situation des écoles des commissions scolaires de l'île de Montréal, Conseil scolaire de l'île de Montréal.
- CUMMING-POTVIN, Wendy, Claude LESSARD et Marie MC ANDREW, « L'adaptation de l'institution scolaire québécoise à la pluriethnicité: continuité et rupture face au discours officiel », *Revue des sciences de l'éducation*, Université de Montréal, 20, 4: 1-18.
- EL YAMANI, Myriam, Danielle JUTEAU et Marie MC ANDREW, « Immigration: de quoi les Québécois ont-ils peur? », *Revue internationale d'action communautaire*, 30/70, automne.
- FONTAINE, Louise et Yuki SHIOSE, « Ni citoyens, ni autre: la catégorie politique "communautés culturelles" », dans: Dominique COLAD, Claude EMERI et Jacques ZYLBERBERG (dirs), *Citoyenneté et Nationalité: perspectives en France et au Québec*, Presses universitaires de France, 435-444.
- HUBERMAN, M. et M. MILES, *Qualitative Data analysis. A Sourcebook of New Methods*, Beverly Hills, 1984 Sage publications.
- JACQUET, Marianne, *La représentation de l'altérité ethnoculturelle dans le matériel d'éducation interculturel au primaire au Québec*, Montréal, Université de Montréal. (Mémoire de maîtrise en anthropologie.)
- JUTEAU, Danielle, « L'étude des relations ethniques dans la sociologie québécoise francophone », dans: Ida-Simon BAROUH et Pierre-Jean SIMON (dirs), *Les étrangers dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 23-41.
- JUTEAU, Danielle, « The production of the Québécois nation », *Humboldt Journal of Social Relations*, 1993 19, 2: 79-108.
- JUTEAU, Danielle et Marie MC ANDREW, « Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain », *Sociologie et sociétés*, XXIV, 2: 165-180.
- LAFERRIÈRE, Michel, « L'éducation des enfants des groupes minoritaires au Québec. De la définition des problèmes par les groupes eux-mêmes à l'intervention de l'État », *Sociologie et sociétés*, XV, 2: 117-132.
- MC ANDREW, Marie, *Études sur l'ethnocentrisme dans les manuels scolaires de langue française au Québec*, Publication de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal.
- MC ANDREW, Marie, *Le traitement de la diversité raciale, ethnique et culturelle et la valorisation du pluralisme dans le matériel didactique au Québec*, Montréal, Conseil des communautés culturelles et de l'Immigration.
- MC ANDREW, Marie, « Le rôle de l'école en matière d'intégration: clarification, principaux défis, perspective régionale », Colloque *Les personnes immigrantes, partenaires du développement régional*, Hull, 22-23 novembre.
- MC ANDREW, Marie, *Les réactions de divers groupes sociaux à l'énoncé de politique sur l'immigration et l'intégration: une analyse préliminaire du contenu des mémoires présentés à la Commission parlementaire*, Communication présentée au IX^e Colloque biennal de la Société canadienne d'études ethniques, tenu à Winnipeg du 22 au 26 octobre.
- MC ANDREW, Marie, *L'intégration des élèves des minorités ethniques 15 ans après la Loi 101: quelques enjeux confrontant les écoles publiques de langue française de la région montréalaise*, Rapport présenté au ministère des Communications culturelles et de l'immigration.
- MC LEOD, K., « Multiculturalism and multicultural education: policy and practice », dans: R.J. SAMUDA, J.W.I BERRY et M. LAFERRIÈRE (dirs), *Multiculturalism in Canada: Social and Educational Perspectives*, Toronto, Allyn and Bacon.

- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration : Au Québec pour bâtir ensemble*, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des communications.
- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), *Le mouvement d'immigration d'hier à aujourd'hui*, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des communications.
- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), *L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles : document de réflexion et d'orientation*, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des communications.
- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), *Au Québec pour bâtir ensemble. Plan 1991 d'action triennal en matière d'immigration et d'intégration*, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des communications.
- Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), *L'École québécoise et les communautés culturelles*, Rapport du Comité sur l'École québécoise et les communautés culturelles au ministre de l'Éducation du Québec, Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des communications.
- Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), *L'École québécoise et les communautés culturelles*. Rapport du coordonnateur au bureau des sous-ministres, Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des communications.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), *Rapport du Comité sur l'accessibilité des services de santé et des services sociaux du réseau aux communautés culturelles*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), *L'éducation multiculturelle*, Paris, 1987 Centre pour l'innovation et la recherche en éducation, 66-99.
- PAGÉ, Michel, « Pluralité des cultures et pluralisme en éducation », *Culture ou Cultures? L'école québécoise : enjeux et perspectives*, Centre d'études ethniques, Université de Montréal.
- PAGÉ, Michel, Julie PROVENCHER et Dania RAMIREZ, *Catégorisation des courants d'idées actuels en éducation des clientèles scolaires multiethniques*, Conseil supérieur de l'Éducation.
- PAILLÉ, Michel, *Accroissement de la population allophone au Québec : Horizons 2006*, Conseil de langue française. (Notes et documents.)
- PICHÉ, Victor, « Le discours démopolitique du Québec : inclusion ou exclusion », *Sociologie et sociétés*, 1993 XXIV, 2 : 143-149.
- SCHERMERHORN, R.A., *Comparative Ethnic Relations : A Framework for Theory and Research*, New York, Random House.
- SHIOSE, Yuki, « Nous et les autres dans une classe à Québec », *Anthropologie et sociétés*, 18, 1 : 77-92. 1994.
- VAN DIJK, T.A., *Racism and the Press. Critical Studies in Racism and Migration*, London and New York, 1991 Routledge.